

Province de Québec
MRC de Maria-Chapdelaine
Municipalité de Saint-Thomas-Didyme

Une assemblée ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 9 mars 2020 à 19:30 heures à la salle du conseil municipal.

Sont présents, Messieurs les conseillers Gilles Tremblay, Roger Landry, Richard Duchesne ainsi que Mesdames les conseillères Laurie Godin et Sylvie Coulombe.

L'assemblée est sous la présidence de Monsieur le pro-maire, Alain Tremblay.

S'est excusé, Monsieur le maire, Denis Tremblay.

Est aussi présente, Gabrielle Fortin-Darveau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE PRO-MAIRE

Monsieur le pro-maire souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par Monsieur le pro-maire
2. Présences, acceptation de l'ordre du jour et inscription au varia
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10-02-2020, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ

6. Acceptation du devis de soumission et autorisation d'appel d'offres – Nivelage des routes 2020
7. Acceptation du devis de soumission et autorisation d'appel d'offres – Tonte de gazon 2020
8. Abat-poussière – Saison 2020

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

9. OMH – Réserve pour imprévus

LOISIRS ET CULTURE

10. Appui au projet « ESPACE PÉRIBONKA »
11. Autorisation d'afficher le poste de préposé(e) à la location et à l'entretien ménager avec opportunités d'affaires
12. animateurs de camp de jour pour la saison 2020

ADMINISTRATION

13. ~~Mandat architecte – Étude de faisabilité – scénarios de réaménagement et concept de bâtiments~~ (sujet reporté à une séance ultérieure)
14. Motion de remerciement à l'égard de Monsieur Jacques Boulianne d'Aventure sur la route des fourrures dans le cadre de la relocalisation du belvédère rivière Ashuapmushuan
15. Dépôt de la liste des personnes endettées
16. Transmission propriétés – Vente pour taxes 2020
17. Proclamation du mois d'Avril « Mois de la jonquille »
18. Taxe de logements 2019 – Ajustement
19. Excavation Unibec : autorisation de paiement numéro 12 pour libérer 5% de la retenue dans le cadre de la réfection de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux (droit de veto)
20. Liste des comptes : Acceptation
21. Varia
22. Dons et sollicitation
23. Invitation
24. Correspondances

-
- 25. Rapport des élus
 - 26. Période de questions
 - 27. Prochaine assemblée ordinaire
 - 28. Levée de l'assemblée
-

2. PRÉSENCES, ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION AU VARIA

20-048

Suite à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à varia jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10-02-2020, AVEC DISPENSE DE LECTURE

20-049

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 10 février 2020, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 10 février 2020 tel que rédigé et déposé par la secrétaire-trésorière à la présente séance.

5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ

6. ACCEPTATION DU DEVIS DE SOUMISSION ET AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – NIVELAGE DES ROUTES 2020

20-050

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme doit niveler certaines routes en gravier sur le territoire de la Municipalité pour la saison 2020;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement:

- QUE le conseil accepte le devis de soumission pour les travaux de nivelage sur le territoire de la Municipalité tel que présenté par la directrice générale;
 - QUE le conseil autorise la directrice générale, Gabrielle Fortin-Darveau, à lancer un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la saison 2020 selon le devis relativement au nivelage des routes 2020 et à signer tout document à cette fin.
-

7. ACCEPTATION DU DEVIS DE SOUMISSION ET AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES - TONTE DE GAZON 2020

20-051

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme doit entretenir ses espaces gazonnés;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

- QUE le conseil accepte le devis de soumission pour les travaux de tonte de gazon 2020 tel que présenté par la directrice générale;
 - QUE le conseil autorise la directrice générale, Gabrielle Fortin-Darveau, à lancer un appel d'offres pour la tonte de gazon de la saison 2020 selon le devis et à signer tout document à cette fin.
-

8. ABAT-POUSSIÈRE- SAISON 2020

20-052

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à des demandes de prix de chlorure de calcium 35% par invitation pour l'achat, le transport et l'épandage de l'abat-poussière pour les chemins municipaux;

ATTENDU QUE le prix soumis est pour un volume approximatif de 25 000 litres;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité deux (2) entreprises à soumettre un prix;

Entreprise	Prix/litre (avant taxes)
Les entreprises Bourget inc.	0.384 \$/Litre
Somavrac c.c.	0.446 \$/Litre

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement que le conseil autorise l'achat d'approximativement 25 000 litres de chlorure de calcium liquide 35% certifié norme BNQ 2410-300, incluant le transport et l'épandage dans les chemins municipaux pour l'année 2020 et que le service de la compagnie LES ENTREPRISES BOURGET INC. soit retenu pour un montant de 0.384\$ le litre, taxes non incluses.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

9. OMH – RÉSERVE POUR IMPRÉVUS

20-053

CONSIDÉRANT QUE l'Office Municipal d'Habitation Maria-Chapdelaine demande une contribution supplémentaire à la Municipalité pour constituer une réserve pour faire face aux imprévus (travaux d'urgence, entretien et/ou remise à neuf de logement);

Il est proposé par Madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement :

- QUE le conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme accorde un montant supplémentaire à l'Office Municipal d'Habitation de 825 \$, ce qui représente 75 \$ par logement pour notre secteur;
 - QU'un montant de 412.50 \$ soit payé immédiatement, ce qui représente 50% de la réserve.
-

LOISIRS ET CULTURE

10. APPUI AU PROJET « ESPACE PÉRIBONKA »

20-054

ATTENDU QUE la Municipalité de Péribonka désire relocaliser le Musée Louis-Hémon et relocaliser la Maison Samuel-Bédard dans son milieu urbain, projet qui est dans ses « cartons » depuis maintenant quatre ans;

ATTENDU QU'afin de concrétiser ce projet structurant pour la population péribonkoise, le conseil de la Municipalité de Péribonka a adressé des demandes de subvention à divers ministères, entre autres et notamment celui du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

ATTENDU QUE le projet de 13M\$ appelé « Espace Péribonka », lequel inclut la construction d'une nouvelle caserne de pompiers et un nouvel hôtel de ville compte tenu que ceux actuels sont reconnus vétustes, doivent être démolis et reconstruits;

ATTENDU QUE la relocalisation du Musée dans l'église St-Édouard-de-Péribonka vise non seulement à assurer la pérennité du Musée et de sa collection, mais aussi à donner une nouvelle vocation à ladite église située sur la route 169 au centre villageois;

ATTENDU QU'au fil des ans, il a été constaté que le Musée était beaucoup trop loin du village et que son déménagement à proximité des autres infrastructures achalandées de la Municipalité serait un atout : la Véloroute des Bleuets, le restaurant « Bistr'eau », le camping municipal et la marina;

ATTENDU QUE le projet prévoit le partage des ressources, ce qui optimiserait les interventions de tous les acteurs de ce milieu à court, moyen et long terme;

ATTENDU QUE le Musée Louis-Hémon est le seul musée littéraire au Québec et que le roman « Maria-Chapdelaine », écrit en 1913 par l'auteur français Louis Hémon alors qu'il résidait au Québec, est reconnu mondialement comme un « best-seller »;

ATTENDU QUE conséquemment, le Musée a une notoriété au Québec et qu'il fait donc partie de l'ADN des citoyens et citoyennes de la Municipalité de Péribonka;

ATTENDU QUE la Municipalité de Péribonka a déjà investi quelque 400 000\$ dans plusieurs études afin de répondre adéquatement à divers programmes;

ATTENDU QUE le Musée a un caractère d'unicité pour la MRC de Maria-Chapdelaine et que, compte tenu de ce qualificatif, la MRC a réservé la somme de 800 000\$ pour la concrétisation de ce projet;

ATTENDU QUE ce projet fait également consensus en région tels qu'en ont témoigné les élus régionaux par l'octroi d'une somme de 500 000\$ par l'entremise du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

ATTENDU QUE la population de Péribonka est d'environ 500 habitants, laquelle est derrière ses élus quant aux investissements nécessaires de 2,2M\$ concernant la mise en œuvre de la relocalisation du Musée, de même qu'aux autres infrastructures municipales;

ATTENDU QUE les promoteurs du projet « Espace Péribonka » sont très inquiets quant à l'approbation ou non d'une éventuelle contribution financière de la part du MCC;

ATTENDU QUE les élus de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme sont solidaires à l'égard des démarches et du projet « Espace Péribonka »;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme :

- ✓ appuie inconditionnellement les promoteurs et la Municipalité de Péribonka dans leurs démarches visant la mise en œuvre du projet « Espace Péribonka », lequel inclut le déménagement du Musée Louis-Hémon et la relocalisation de la Maison Samuel-Bédard, auprès de la ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy; et,
- ✓ demande à la ministre de la Culture et des Communications de prioriser ce projet d'envergure pour une petite municipalité comme celle de Péribonka.

QU'une copie de la présente soit également transmise à :

- Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et responsable de la région du Saguenay-Lac-St-Jean;
- Mme Nancy Guillemette, députée du comté Roberval à l'Assemblée nationale;
- M. Ghislain Goulet, maire de la Municipalité de Péribonka; et,
- M. Richard Hébert, président du conseil d'administration de la corporation du Musée Louis-Hémon.

11. AUTORISATION D'AFFICHER LE POSTE DE PRÉPOSÉ(E) À LA LOCATION ET À L'ENTRETIEN MÉNAGER AVEC OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES

20-055

CONSIDÉRANT le rapport de la firme Michel Larouche consultants RH inc. déposé en septembre 2018;

ATTENDU QUE la gérante de la salle Gaieté a transmis sa démission et cessera pour la fin du mois de mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont échangé et analysé la possibilité de créer un nouveau poste qui combine notamment la gestion des locations et l'entretien ménager des espaces municipaux et qu'un consensus fut adopté;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement :

QUE le conseil mandate Madame Gabrielle Fortin-Darveau, directrice générale, à afficher le poste de préposé(e) à la location et à l'entretien ménager avec opportunités d'affaires tel que transmis aux membres du conseil;

QUE le comité des ressources humaines soit nommé pour analyser les candidatures reçues.

12. ANIMATEURS DE CAMP DE JOUR POUR LA SAISON 2020

20-056

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme doit procéder à l'embauche de son personnel d'animation pour son camp de jour en vue de la période estivale 2020;

Il est proposé par Madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement :

- QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme autorise l'embauche de deux animateurs pour son camp de jour à l'été 2020, lesquels seront rémunérés au taux de 13.50\$ / heure en raison de 35 heures par semaine durant 8 semaines;
 - Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme mandate Mme Angélique Truchet, responsable des loisirs et du tourisme, pour procéder aux entretiens d'embauche et veilles au bon déroulement du processus.
-

13. ~~MANDAT ARCHITECTE – ÉTUDE DE FAISABILITÉ – SCÉNARIOS DE RÉAMÉNAGEMENT ET CONCEPT DE BÂTIMENTS~~

Sujet reporté à une séance ultérieure.

14. MOTION DE REMERCIEMENT À L'ÉGARD DE MONSIEUR JACQUES BOULIANNE D'AVENTURE SUR LA ROUTE DES FOURRURES DANS LE CADRE DE LA RELOCALISATION DU BELVÈDÈRE RIVIÈRE ASHUAPMUSHUAN

20-057

CONSIDÉRANT QU'Aventure sur la route des fourrures détient un droit de passage sur le chemin que la Municipalité emprunte pour se rendre au nouvel emplacement du belvédère sur la rivière Ashuapmushuan dans le secteur du rapide Pémonca;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jacques Boulianne d'Aventure sur la route des fourrures a collaboré avec la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme dans le cadre de la relocalisation du belvédère de la rivière Ashuapmushuan, notamment en appuyant le projet pour l'implantation du belvédère dans le nouveau secteur de la rivière et qu'un partage harmonieux avec la Municipalité sera fait;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme adopte une motion de remerciement à l'endroit de Monsieur Jacques Boulianne d'Aventure sur la route des fourrures pour sa précieuse collaboration dans la concrétisation du projet de relocalisation du belvédère de la rivière Ashuapmushuan.

15. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES

20-058

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière d'une municipalité doit préparer annuellement une liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales;

ATTENDU qu'en vertu de ce même article, cette liste doit être soumise au conseil et approuvée par celui-ci;

Il est proposé Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal approuve la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales telle que préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

16. TRANSMISSION PROPRIÉTÉS - VENTE POUR TAXES 2020

20-059

Après analyse de la liste précédemment déposée, 8 immeubles seront soumis à la procédure 2020 de vente pour taxes de la MRC Maria-Chapdelaine au plus tard le 20 mars 2020.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement :

D'ordonner à la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal du Québec, de transmettre, au plus tard le 20 mars 2020, au bureau de la MRC Maria-Chapdelaine, la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales de l'année 2018.

Matricule	Total
6014-67-5277	133.83 \$
6518-59-9879	1 379.31 \$
6519-83-1443	1 242.46 \$
6519-92-5343	7 398.36 \$
6519-94-6150	312.54 \$
6618-09-8199	1 542.95 \$
6618-28-5590	203.11 \$
6723-29-1716	179.22 \$
Total	12 391.78

17. PROCLAMATION DU MOIS D'AVRIL « MOIS DE LA JONQUILLE »

20-060

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic à la chimiothérapie et aux cicatrices et que par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme :

- Décrète que le mois d'avril est le mois de la jonquille;
- Encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

18. TAXE DE LOGEMENTS 2019 - AJUSTEMENT

20-061

CONSIDÉRANT la disposition « vacances d'un logement » qui permet au propriétaire de logement d'avoir un ajustement selon l'occupation de l'unité de logement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement d'approuver l'ajustement suivant :

Matricule	Propriétaire	Mois vacant(s)	Crédit
6618-28-1626	Roger Paquet	1	(75.24 \$)

19. EXCAVATION UNIBEC : AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 12 POUR LIBÉRER 5% DE LA RETENUE DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DE L'OUVRAGE MUNICIPAL D'ASSAINISSEMENT DES EAUX (DROIT DE VETO)

20-062

DROIT DE VETO DU MAIRE (C.M. 142)

Puisque le maire a utilisé son droit de veto sur la résolution #20-043 conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, cette dernière est de nouveau soumise à la considération du conseil municipal :

ATTENDU la résolution numéro 18-153 octroyant le mandat à Excavation Unibec pour les travaux de réfection de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux;

ATTENDU le dépôt de la recommandation de paiement numéro 12 pour la recommandation du déboursé qui représente 5 % de la retenue;

ATTENDU la recommandation de paiement émise le 19 décembre 2019 par Monsieur Vincent St-Pierre, responsable de la surveillance des travaux de la firme Norda Stelo;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal autorise le paiement numéro 12 au montant de 90 805.71 \$ taxes incluses qui représente 5% de la retenue à Excavation Unibec dans le cadre de la réfection de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux.

*Le vote est de nouveau demandé sur cette proposition. Tous élus (es) votent **contre** le maintien de cette décision. Par conséquent, la proposition initiale la **RÉSOLUTION NO. 20-043** du 10 février 2020 est **rejetée** à l'unanimité des conseillers (ères).*

20. LISTE DES COMPTES: ACCEPTATION

20-063

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois au montant de 77 039.11 \$ et d'entériner les déboursés généraux au montant 19 643.53 \$ les salaires nets au montant de 9 805.65 \$, les prélèvements par Hydro-Québec au montant de 7 612.01 \$, le tout, vérifié avant l'assemblée par le comité des financiers composé de Monsieur le conseiller Richard Duchesne et Monsieur le conseiller Roger Landry.

21. VARIA

22. DONS ET SOLLICITATION

20-064

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement de verser les montants suivants :

- Association des propriétaires du Lac-Trottier : 500 \$
- Quilles et Loisirs Normandin : 100 \$

23. INVITATION

24. CORRESPONDANCE

25. RAPPORT DES ÉLUS

Chacun des élus fait rapport des rencontres qui se sont déroulées dans leurs activités respectives.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

27. PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE

6 avril 2020

28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20-065

Sur proposition de Monsieur le conseiller Richard Duchesne, l'assemblée est levée à 20h15.

Alain Tremblay
Pro-Maire

Gabrielle Fortin-Darveau
Directrice générale et Secrétaire-Trésorière

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée déclare qu'il y a les crédits nécessaires pour chacune des dépenses projetées. Donnée à Saint-Thomas-Didyme, ce 9 mars 2020.

Gabrielle Fortin-Darveau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière